

FONDS EUROPÉENS

2014-2020

FEAMP

NOTICE RELATIVE AUX OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Les clés d'une
communication réussie
sur les fonds européens



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

LA COMMUNICATION... UNE OBLIGATION



Vous sollicitez un accompagnement financier de l'Europe pour mettre en œuvre votre projet.

- En contrepartie L'Europe vous demande d'**informer le public** de ce soutien financier : votre entourage, vos partenaires, vos collaborateurs et toutes les personnes concernées par votre projet.
- Cette communication est indispensable pour **faire connaître aux citoyens** de l'Union Européenne **le rôle, les réalisations, et les résultats de la mise en œuvre du Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche.**

En affichant l'emblème de l'Union européenne, votre projet sera mis en valeur car les subventions européennes sont accordées à des actions importantes, exemplaires. Votre projet est ainsi reconnu, au-delà de l'échelle locale, au niveau national.



La publicité de l'Union européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

LES RÈGLEMENTS (UE)

- ★ N° 508/2014 (règlement FEAMP)
- ★ N° 1303/2014 (règlement Interfonds)
- ★ N° 763/2014 (caractéristiques techniques des mesures d'information et de publicité)





TOUT AU LONG DE LA VIE DU PROJET VOUS DEVEZ INDIQUER LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

..... PENDANT la réalisation du projet

APRÈS la réalisation du projet



1 L'emblème de l'Europe, la mention :
« L' Union européenne et le fonds européen agricole pour les affaires maritimes et la Pêche » et autres logos.

Subvention FEAMP

Pour tous les projets quel que soit le montant :

Projets dont le financement public est supérieur à 500 000 € :

	2 Affiche A3	3 Panneau de chantier	4 Plaque permanente	5 Site WEB
★	★ (Au-delà de 50 000 euros d'aide publique)	Pas concerné	Pas concerné	★
★	★	★	★	★

COMMENT INDIQUER LE SOUTIEN DE L'EUROPE

1 - AFFICHER L'EMBLÈME ET LES MENTIONS OBLIGATOIRES

TOUTES VOS ACTIONS D'INFORMATIONS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION DEVRONT COMPORTER CHACUN DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

→ L'emblème européen (drapeau) accompagné de la mention « UNION EUROPÉENNE ». (*)



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Pour
les Affaires Maritimes
et la Pêche



→ La mention du fonds concerné écrit en toutes lettres (*Exemple à droite*) : Cette mention ne s'applique pas sur les petits objets promotionnels.

Attention :

lorsque votre action d'information ou de communication concerne plusieurs projets soutenus par plusieurs fonds européens, il sera nécessaire de faire référence aux Fonds européens structurels et d'investissement, tel que qu'illustré ci-dessus.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européens
Structurels et
d'Investissement



L'emblème européen devra toujours être **clairement visible et placé bien en évidence**. La taille du support sera appropriée au regard de l'importance du financement obtenu. Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union européenne, ce dernier aura **au moins la même taille** en hauteur et en largeur, **que le plus grand des autres logos**.

(*) La présence du logo de la Région Nouvelle-Aquitaine, aux côtés de l'emblème de l'Union européenne, vient illustrer le rôle de la Région, en charge de la gestion déléguée des mesures régionales du FEAMP.

→ Le logo « L'Europe s'engage en France avec le FEAMP »



→ Le logo du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation



Le logo du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et celui de la Région Nouvelle-Aquitaine et les éventuels autres logos sont **affichés en plus de l'emblème de l'Union européenne et du logo « L'Europe s'engage en France avec le FEAMP »**.

SUPPORTS TÉLÉCHARGEABLES
sur www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

COMMENT INDIQUER LE SOUTIEN DE L'EUROPE



2 – APPOSER UNE AFFICHE A3



L’AFFICHE EST OBLIGATOIRE AU DELÀ DE 50 000 EUROS D’AIDE PUBLIQUE.

→ Cette affiche devra être placée **dans un lieu aisément visible par le public** tel que l’entrée d’un bâtiment.

Elle devra mentionner des **informations** sur le projet en **mettant en évidence le soutien financier de l’Europe.**

3 - MENTIONNER LE SOUTIEN DE L'EUROPE SUR LE PANNEAU DE CHANTIER

LE PANNEAU DE CHANTIER EST OBLIGATOIRE AU DELÀ DE 500 000 EUROS D’AIDE PUBLIQUE, SI VOTRE PROJET COMPORTE DES TRAVAUX À TERRE.



→ La **typographie** doit être au moins **aussi visible** que celle utilisée pour les autres financeurs.

→ Le panneau sera **positionné à l'emplacement le plus visible par le public** et durant toute la durée du chantier.

→ Le panneau sera **remplacé dans les 3 mois après la fin du projet, par une plaque permanente.**

25% du panneau doit être réservé à l'intitulé de l'opération, l'objectif, l'emblème de l'Europe, la mention «Union européenne» et le fonds européen concerné.

Les logos des partenaires co-financeurs peuvent être affichés au bas du panneau. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.

SUPPORTS TÉLÉCHARGEABLES
sur www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

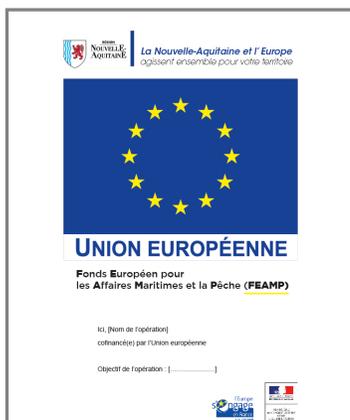


COMMENT INDICHER LE SOUTIEN DE L'EUROPE



4 - APOSER UNE PLAQUE PERMANENTE au-delà de 500 000€ d'aides publiques

LA PLAQUE PERMANENTE EST OBLIGATOIRE POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT MATÉRIEL.
ELLE MET EN ÉVIDENCE LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE ET INFORME SUR LE PROJET.



- ➔ Modèle de plaque permanente à réaliser (matériau à votre appréciation: plastique, métal, bois...).
- ➔ La plaque permanente devra **remplacer le panneau de chantier au plus tard 3 mois après l'achèvement du projet.**
- ➔ Les **logos des partenaires co-financeurs** peuvent être affichés au bas de la plaque. **Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.**

25% de la plaque doit être réservé à l'intitulé de l'opération, l'objectif, l'emblème de l'Europe, la mention «Union européenne» et le fonds européen concerné.



PENSEZ À PRENDRE EN PHOTO LE PANNEAU DE CHANTIER ET LA PLAQUE OBLIGATOIRE. ELLES VOUS SERONT DEMANDÉES POUR LE PAIEMENT DE VOTRE SUBVENTION.

SUPPORTS TÉLÉCHARGEABLES
sur www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu



COMMENT INDIQUER LE SOUTIEN DE L'EUROPE



5 - INFORMER SUR LE SITE WEB

- ➔ Si vous avez un site Web, vous devez faire figurer **la description succincte de votre projet**, la mention du **fonds qui vous a soutenu** ainsi que **l'emblème et la mention de l'Union européenne**. Ces renseignements seront **visibles dès l'arrivée** sur le site sans que l'utilisateur n'ait besoin de faire défiler la page.

Evènements tels que festivals, formations : assurez vous que le public participant à toute manifestation soutenue par l'Europe (événements culturels, sportifs, formations, séminaires,...) soit **informé de ce financement**. **Tous les documents** destinés au public ou aux participants **doivent mentionner le soutien européen** (présence de l'emblème, mention sur les diaporamas, les feuilles de présence, les brochures).



**SI VOTRE PROJET FAIT L'OBJET D'UNE INAUGURATION,
PENSEZ À EN INFORMER VOTRE CORRESPONDANT EUROPE**



Correspondants communication à votre disposition

Site de Bordeaux

✉ serge.rodriguez@nouvelle-aquitaine.fr
☎ 05 57 57 51 33

Site de Limoges

✉ sandra.jung@nouvelle-aquitaine.fr
☎ 05-87-21-30-94

Site de Poitiers

✉ vincent.ruault@nouvelle-aquitaine.fr
☎ 05-16-01-40-49

Service pêche aquaculture - FEAMP

✉ ue.peche@nouvelle-aquitaine.fr

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec les fonds européens structurels et d'investissement

